

SOMMAIRE

◆ Editorial	3
◆ Introduction	4
◆ Glossaire	6
◆ Vaucluse	
○ Centre Hospitalier Montfavet.....	15
○ Permanence d'accès aux soins en milieu psychiatrique	
➤ CH Henri Duffaut Avignon	24
➤ CH de Carpentras.....	24
➤ CH Louis Giorgi Orange.....	24
○ Maison de santé pour personnes atteintes de troubles mentaux	
➤ Clinique Saint Didier	24
○ Centre Action Médico-Sociale Précoce	
➤ CAMSP du CH d'Avignon.....	25
➤ CAMSP ARI	25
➤ CAMSP de Pertuis.....	25
➤ CAMSP Sud Vaucluse.....	25
○ Centre Médico-Pédagogique	
➤ CMPP de Vaucluse ADEP (antenne : Avignon)	25
➤ CMPP de Vaucluse ADEP (antenne : Avignon)	26
➤ CMPP de Vaucluse ADEP (antenne : Bollène).....	26
➤ CMPP de Vaucluse ADEP (antenne : Carpentras)	26
➤ CMPP de Vaucluse ADEP (antenne : Cavailhon)	26
➤ CMPP de Vaucluse ADEP (antenne : Orange)	27
➤ CMPP de Pertuis.....	27
➤ CMPP de Vaucluse à Sorgues.....	27
➤ CMPP de Vaucluse ADEP (antenne : Sorgues).....	27
➤ CMPP de Vaucluse ADEP (antenne de Vaison la Romaine).....	28

- Groupe d'Entraide Mutuelle
 - GEM Mine de Rien 28
 - GEM Grain de Café..... 28
- Maison des Adolescents
 - MDA de Vaucluse..... 28
 - CH de Valréas (Antenne de la MDA) 28
 - Cité Scolaire (Antenne de la MDA) 29
 - PEJP (Antenne de la MDA) 29

Editorial

L'organisation mondiale de la santé nous alerte sur la fréquence des troubles psychiques. Plus d'un quart de la population mondiale viendrait à en souffrir un jour ou l'autre. Ces troubles nuisent à la qualité de vie des personnes et de leurs familles et ont des conséquences économiques importantes pour les sociétés. Aujourd'hui, les troubles dépressifs unipolaires occupent la troisième place parmi les causes de maladies. Demain, en 2030, la dépression sera au premier rang.

La politique de santé mentale comprend des actions de prévention, de diagnostic, de soins, de réadaptation et de réinsertion sociale. Elle est mise en œuvre par des acteurs diversifiés intervenant dans ces domaines, notamment les établissements de santé autorisés en psychiatrie, des médecins libéraux, des psychologues et l'ensemble des acteurs de la prévention, du logement, de l'hébergement et de l'insertion. Elle offre, chaque jour davantage, une place centrale au patient et à ses aidants dans sa mise en œuvre.

Pour faire face au défi qui nous attend et face à la multiplicité des acteurs, il est nécessaire de mettre à disposition de tous, une meilleure information de la population sur les acteurs intervenant en santé mentale pour permettre une orientation rapide et pertinente dans le dispositif et une prise en charge précoce.

L'agence régionale de santé a élaboré ce répertoire afin de vous guider dans votre parcours de santé.

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé

Claude d'HARCOURT

Introduction

Ce répertoire présente les structures en santé mentale de la région Provence – Alpes – Côte d'Azur qui proposent un accueil, des soins, de l'accompagnement et de l'entraide.

Il est destiné aux usagers et aux professionnels de santé, travailleurs sociaux, établissements, administrations ayant à intervenir dans le domaine de la santé mentale.

Sa réalisation a été possible grâce à la contribution de chaque structure, en particulier les établissements de santé.

Cette version 2017 vient actualiser la version précédente parue en 2012. Elle est diffusée sur Internet (<http://www.ars.paca.sante.fr/Ou-vous-soigner.85055.0.html>).

* * *

Depuis la création du secteur dans les années 60, l'organisation des soins en santé mentale a beaucoup évolué. Les prises en charge traditionnellement offertes au sein des établissements sont désormais également disponibles au cœur de la cité, au plus près du domicile de chacun.

Ce répertoire a donc vocation à vous accompagner dans votre recherche d'information tout au long de votre parcours de santé.

Chacun des 6 départements de la région PACA possède son propre répertoire. Celui-ci est divisée en deux grandes parties, les adultes d'un côté, les enfants et adolescents (< 18 ans) de l'autre.

Vous trouverez ensuite une description des différentes structures d'accueil, de soins, d'accompagnement et d'entraide. Cette description intègre toute l'offre de prise en charge structurée autour des 24 établissements de santé publics et 26 établissements privés, les établissements médico-sociaux qui prennent en charge l'enfant en ambulatoire (CAMSP et CMM), les dispositifs d'accueil et d'orientation (les MDA et PEJ), les dispositifs d'entraide (GEM).

L'ARS attribue aux 20 établissements publics qui ont une mission de service public de secteur une zone d'intervention dans laquelle l'établissement doit garantir à l'ensemble de la population :

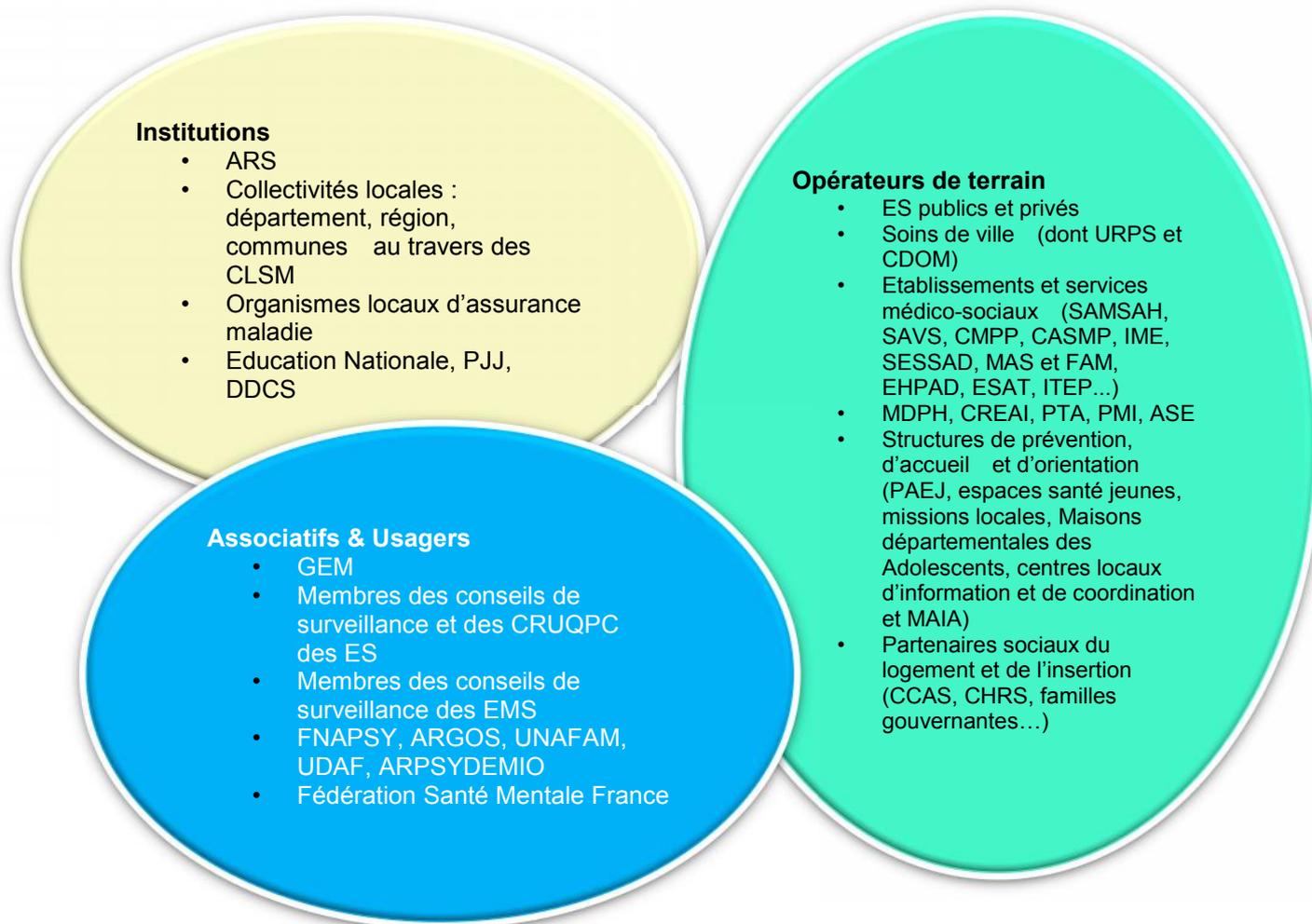
1° Un recours de proximité en soins psychiatriques, notamment par l'organisation de soins ambulatoires de proximité, y compris sous forme d'intervention à domicile, assuré par des équipes pluri-professionnelles, en coopération avec les équipes de soins primaires et les communautés professionnelles territoriales de sante.

2° L'accessibilité territoriale et financière des soins psychiatriques ;

3° La continuité des soins psychiatriques, notamment pour les patients dont les parcours de santé sont particulièrement complexes, y compris par recours à l'hospitalisation, avec ou sans consentement, en assurant si nécessaire l'orientation vers d'autres acteurs afin de garantir l'accès à des prises en charge non disponibles au sein des établissements assurant la mission de psychiatrie de secteur.

Notre objectif est de vous garantir un accès à une prise en charge adaptée à vos besoins, notamment au sein des établissements de santé, dans des délais raisonnables, quelles que soient les caractéristiques géographiques, climatiques et saisonnières du territoire dans lequel vous habitez.

Ce répertoire ne prétend pas à l'exhaustivité. Comme vous le montre le schéma, ci-dessous les acteurs qui interviennent en santé mentale forment un tissu riche et varié.



Pour vous accompagner dans votre démarche, l'ARS vous propose à partir de la page suivante un petit glossaire pour expliciter qui est qui et qui fait quoi !

Bonne lecture à tous.

Petit glossaire en santé mentale

Les termes sont rangés par ordre alphabétique pour vous faciliter la recherche.

Accueils familiaux thérapeutiques

Les accueils familiaux thérapeutiques confient un patient à une famille qui n'est pas sa famille d'origine. Le patient est accueilli par une famille qui l'héberge et l'accompagne au quotidien. Il est en parallèle pris en charge par le dispositif de soins ambulatoires de l'établissement auquel l'AFT est rattaché.

Comme pour les appartements thérapeutiques, l'AFT s'inscrit dans une durée limitée, le plus souvent à la suite d'une hospitalisation temps plein pour des patients pour qui une prise en charge sociale et affective est indispensable en complément du suivi thérapeutique, notamment dans une phase de réadaptation, mais qui ne peuvent trouver ce soutien dans leur milieu naturel.

Il peut concerner des adultes ou des enfants.

Un contrat doit être passé par l'équipe avec chacune des familles pour définir précisément :

- le rôle et la place des familles d'accueil et de l'équipe dans l'action thérapeutique
- les relations avec la famille naturelle (pour les enfants surtout)
- Les conditions de rétribution des familles et les frais d'entretien du malade.

Ambulatoire (Prise en charge ambulatoire)

La prise en charge en ambulatoire recouvre l'ensemble des structures qui ne font pas intervenir d'hospitalisation.

Elle concerne la très grande majorité des personnes prises en charge pour troubles psychiques. Ainsi 84 % des patients pris en charge dans les établissements publics ayant une mission de secteur le sont exclusivement en ambulatoire.

Appartements thérapeutiques

Les appartements thérapeutiques sont des unités de soins, à visée de réinsertion sociale, mises à la disposition d'un ou plusieurs patients pour des durées limitées. Ces structures d'hébergement proposent un accompagnement soignant important, souvent dans une période de transition après une hospitalisation et avant le retour vers le logement habituel. L'entrée du patient se fait sur indication médicale. Le patient est considéré comme étant hospitalisé.

Ces appartements sont situés au sein de l'enceinte de l'établissement de santé ou de plus en plus souvent à l'extérieur de celle-ci, au sein de la commune.

Ils accueillent des patients adultes.

Centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP)

Assure le dépistage précoce et le traitement en cure ambulatoire des enfants de moins de 6 ans atteints d'un handicap sensoriel, moteur ou mental en vue d'une adaptation sociale et éducative dans leur milieu naturel et avec la participation de celui-ci. Il peut être spécialisé ou polyvalent avec des sections spécialisées.

Centre d'action médico-psycho-pédagogique (C.M.P.P.)

Assure le diagnostic et traitement en cure ambulatoire des enfants et des jeunes de 3 à 18 ans atteints de troubles neuro-psychologiques ou de troubles du comportement. L'objectif est de réadapter l'enfant tout en le maintenant dans son milieu naturel.

Centres d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP)

Les centres d'accueil thérapeutique à temps partiel visent à maintenir ou favoriser une existence autonome par des actions de soutien et de thérapie de groupe.

Le CATTP s'inscrit dans une logique de parcours de soins pour des patients dont la prise en charge requiert une intensité de soins plus importante que celle proposée par les CMP mais moins importante que celle proposée en HDJ avec une médicalisation plus limitée en CATTP que dans les deux autres formes de prise en charge.

Centres de crise

Les centres de crise sont des centres disposant d'un nombre restreint de lits permettant des prises en charge intensives et de courte durée pour répondre à des situations d'urgence et de détresse aiguës.

Ces structures se caractérisent :

- par une durée de prise en charge courte (moins de deux semaines) ;
- par la nécessité de s'insérer dans un réseau de soins pour proposer un patient un projet thérapeutique qui permette son relais de soins en aval au sein du dispositif de soins ambulatoire.

Centres médico-psychologiques (CMP)

Les CMP sont le premier interlocuteur dans le parcours de soins d'un patient et le pivot de sa prise en charge. C'est à partir de ce lieu que s'organise le programme de soins du patient en articulation avec toutes les modalités de l'offre de soins disponibles par ailleurs.

Ils sont définis comme des unités de coordination et d'accueil en milieu ouvert qui organisent des actions de prévention, de diagnostic, de soins ambulatoires et d'interventions à domicile mises à la disposition de la population.

Ils peuvent comporter des antennes, lieux de consultation au plus près de la population et adossés sur la structure principale.

Ils existent des structures pour adultes et des structures pour enfants et adolescents.

En 2015, les CMP de la région PACA ont effectué 1 600 000 actes (entretien, démarche, groupe, accompagnement) pour plus de 146 000 patients.

Centre de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie (C.S.A.P.A.)

Les CSAPA sont des dispositifs de proximité, pluridisciplinaires et ambulatoires pouvant comporter de l'hébergement. Ils s'inscrivent à la fois dans le temps bref des interventions précoces mais aussi dans la durée qui est nécessaire aux soins et à l'accompagnement.

Tous les CSAPA assurent l'accueil, l'information, l'évaluation et éventuellement l'orientation des personnes. Ils ont la possibilité de se spécialiser pour la prise en charge médicale, psychosociale et éducative soit sur l'alcool, soit sur les drogues illicites et le mésusage de médicaments.

Equipes mobiles psychiatrie - précarité

Les équipes mobiles spécialisées de psychiatrie sont destinées à favoriser l'accès aux soins et la prise en charge des personnes en situation de précarité et concernent :

- les personnes en situation de précarité et d'exclusion elles-mêmes, qu'elles souffrent d'une pathologie psychiatrique avérée ou d'une souffrance psychique générée par la situation de précarité et d'exclusion ;
- les acteurs de première ligne exprimant des difficultés face à des manifestations de souffrance ou de troubles psychiques des usagers suivis et nécessitant un étayage, un soutien et une formation pour le repérage des problématiques, le décodage et l'analyse des demandes, la mise en œuvre des premiers stades de l'écoute et du soutien.

Ces équipes n'ont pas vocation à se substituer aux missions de droit commun des équipes de psychiatrie publique dans le champ de la prévention, du diagnostic, du soin, de la réinsertion et de la réadaptation sociale.

Compte tenu des difficultés spécifiques d'accès aux soins des personnes en situation de précarité et d'exclusion, elles sont chargées :

- d'aller au-devant de ces publics, quel que soit le lieu où leurs besoins s'expriment ou sont repérés (populations précarisées dans un quartier, accueillies en institutions sociales, grands désocialisés, publics jeunes ou adultes, pathologie mentale avérée ou non, à la rue...), afin de faciliter la prévention, le repérage précoce et l'identification des besoins, l'orientation et l'accès au dispositif de soins lorsqu'il est nécessaire ;
- d'assurer une fonction d'interface entre les secteurs de psychiatrie et les équipes sanitaires sociales œuvrant dans le domaine de la lutte contre la précarité et l'exclusion, afin de faciliter l'élaboration de prises en charge coordonnées autour d'un projet sanitaire et social pour les personnes en situation de précarité.

Foyer d'accueil médicalisé (F.A.M.)

Etablissement pour adultes gravement handicapés dont la dépendance, totale ou partielle, les rend inaptes à toute activité à caractère professionnel et rend nécessaire l'assistance d'une tierce personne (ou a minima un soutien et une stimulation constante) pour accomplir les actes essentiels de l'existence ainsi qu'une surveillance médicale et des soins constants (ou a minima un suivi médical et paramédical régulier).

Groupe d'entraide mutuelle (GEM)

Les groupes d'entraide mutuelle (GEM) sont des structures de prévention et de compensation de la restriction de participation à la vie en société pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Les G.E.M. ne constituent pas des structures médico-sociales au sens de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles. Leur organisation et leur fonctionnement se différencient à plusieurs titres des établissements et services médico-sociaux. Ainsi, les G.E.M. ne sont pas chargés d'effectuer, comme ces structures, des prestations mises en œuvre par des professionnels (ou par des permanents, comme dans les lieux de vie) et n'ont pas pour missions la prise en charge des personnes.

Le G.E.M., qui peut se définir comme un collectif de personnes animées d'un même projet d'entraide, doit s'efforcer d'être une passerelle permettant aux personnes qui le fréquentent de retrouver une vie sociale satisfaisante et, le cas échéant, de recourir à des soins et à un accompagnement adaptés

Hospitalisation à temps complet

L'hospitalisation à temps complet prend en charge les patients 24 heures sur 24 selon différentes modalités. Le patient est donc hébergé sur son lieu de soins. L'hospitalisation à temps plein est la plus connue et la plus fréquente (88 % des patients de la région PACA). Il existe d'autres modalités comme l'hospitalisation à domicile, les appartements thérapeutiques, l'accueil familial thérapeutique, le séjour thérapeutique, les centres de crise.

Hospitalisation à domicile

La prise en charge thérapeutique est proposée au domicile du patient avec une possibilité pour le patient de faire appel à l'équipe de soins de façon continue.

Hospitalisation à temps partiel

L'hospitalisation à temps partiel prend en charge les patients sur une partie de la journée, le plus souvent de jour (hospitalisation de jour) et plus rarement la nuit (hospitalisation de nuit).

Hospitalisation à temps plein

Les unités d'hospitalisation à temps plein sont des lieux de soins sous surveillance médicale vingt-quatre heures sur vingt-quatre pour des patients présentant des troubles psychiques dont la gravité requiert pour un temps limité des soins et une surveillance constante.

Ces unités sont situées dans des établissements publics (spécialisés en psychiatrie ou établissements généraux) ou des établissements privés (plus habituellement appelés cliniques).

Le principe lors de l'hospitalisation est celui du consentement aux soins "des personnes atteintes de troubles mentaux" les soins sans consentement représentent une exception dont les lois de juillet 2011 et septembre 2013 définissent les modalités. Seuls les établissements assurant le service public hospitalier sont habilités par le directeur général de l'ARS à recevoir des personnes hospitalisés sans leur consentement.

Les unités d'hospitalisation à temps complet fonctionnent dans des centres hospitaliers spécialisés, des centres hospitaliers généraux, des établissements privés participant au service public hospitalier et des maisons de santé pour maladies mentales.

Hôpital de jour

Les hôpitaux de jour assurent des soins individualisés et intensifs pendant la journée. Le patient rentre à son domicile le soir ce qui permet son maintien dans son milieu habituel.

En journée, l'intensité de soins est équivalente à celle qui est proposée en hospitalisation à temps plein. Selon l'évaluation médicale de l'intensité de soins requise, le patient peut être pris en charge de façon continue (matin et soir, cinq jours sur 7) ou de façon discontinue (par demi-journée ou sur certaines jours seulement de la semaine).

Il existe des hôpitaux de jour pour enfants et pour adultes. Ils sont implantés dans les locaux de l'établissement de santé ou à l'extérieur de son enceinte. De plus en plus cette offre de soins se déploie sur le territoire pour être au plus proche de ses utilisateurs.

Hôpital de nuit

Les hôpitaux de nuit organisent des prises en charge thérapeutiques de fin de journée et une surveillance médicale de nuit et, le cas échéant, de fin de semaine.

Les hôpitaux de nuit fonctionnent souvent à l'intérieur des services d'hospitalisation à temps plein.

Le patient a acquis une certaine autonomie dans la journée mais a besoin d'une prise en charge la nuit et pendant le week-end, souvent dans le cadre d'un processus de réinsertion avec des périodes de vulnérabilité et d'angoisse pendant lesquelles le patient doit être accompagné.

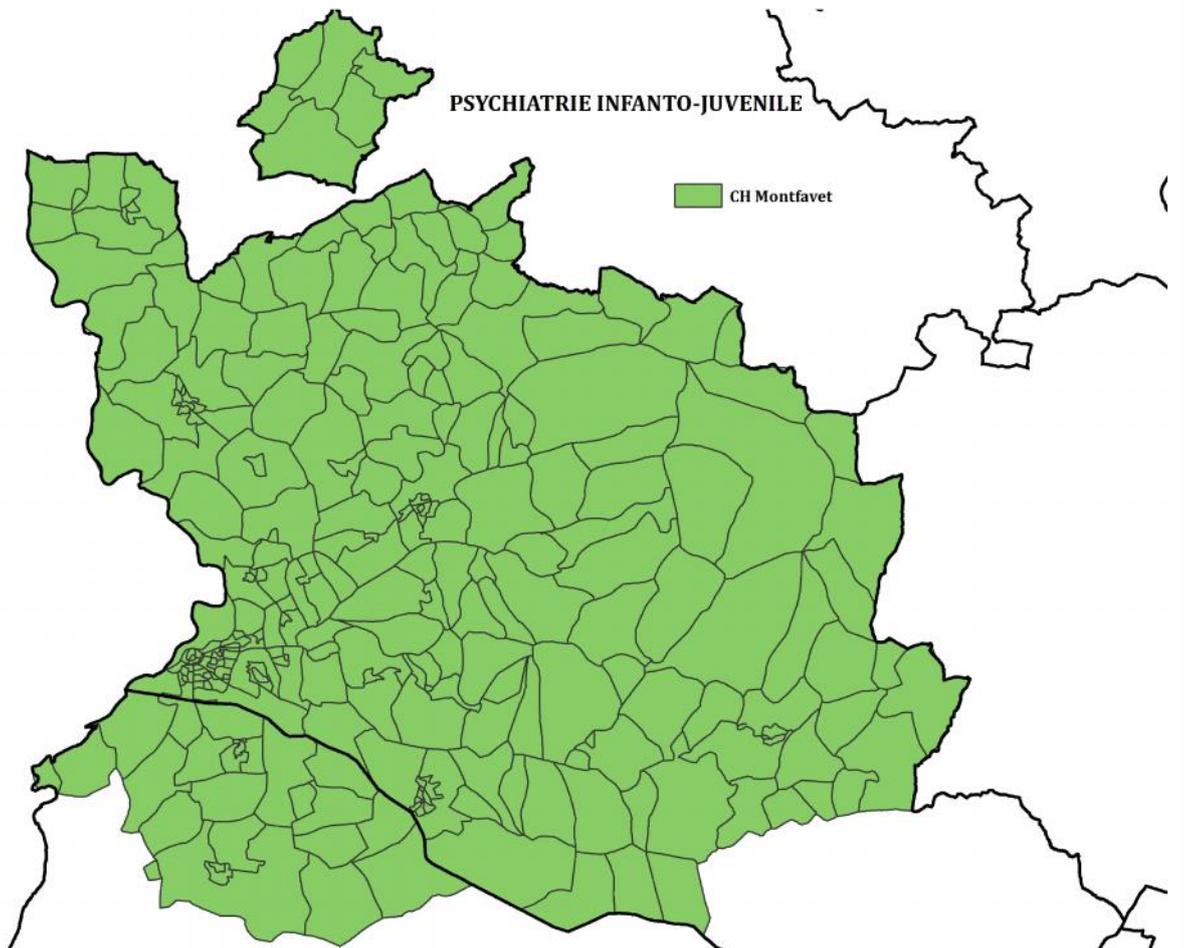
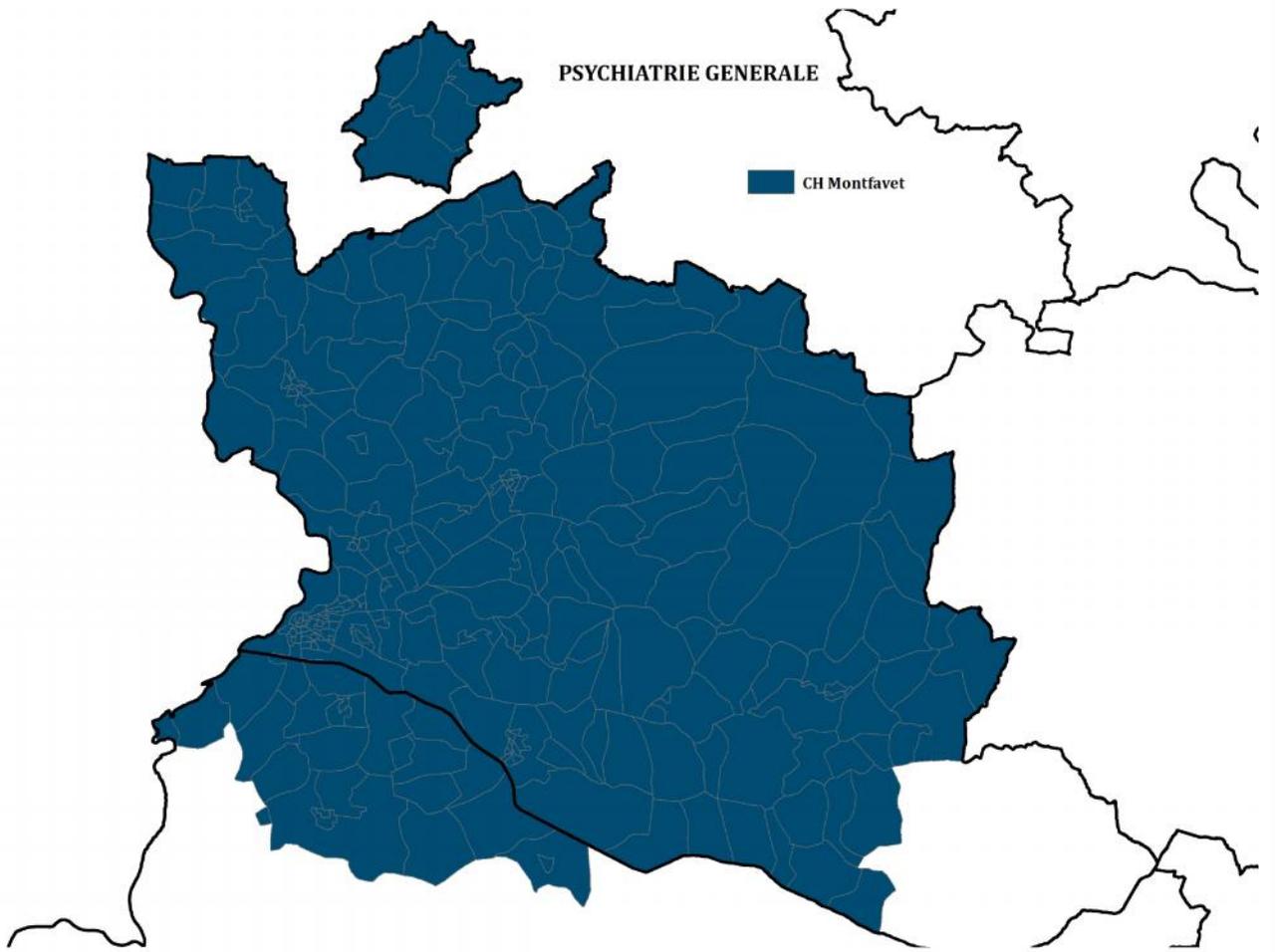
Maison d'accueil spécialisé (M.A.S.)

Etablissement qui accueille ou accompagne des personnes handicapées adultes n'ayant pu acquérir un minimum d'autonomie, dont l'état rend nécessaire l'assistance d'une tierce personne pour accomplir les actes de la vie courante ainsi qu'une surveillance médicale et des soins constants. L'établissement leur assure un soutien médico-social et éducatif permettant le développement de leurs potentialités et des acquisitions nouvelles, ainsi qu'un milieu de vie favorisant leur épanouissement personnel et social.

Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)

Service qui réalise les missions du SAVS (maintien ou restauration des liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitation de l'accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité) et qui comporte de plus des prestations de soins : soins réguliers et coordonnés, accompagnement médical et paramédical en milieu ouvert.

VAUCLUSE



Directeur : M. Jean Pierre STAEBLER

Président de la CME : Dr PICARD

Structures situées dans l'hôpital

Psychiatrie générale

Nombre de places

Hospitalisation complète

363

Hôpital de jour

66

Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel

Judo - Le Rigaudon

Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel

Atelier Tempo

Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel

Médiation corporelle

Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel

Atelier à médiation relationnelle

Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel

7 structures

04 90 03 92 12

Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel

Café-restaurant bibliothèque / Coiffure esthétique

Psychiatrie infanto-juvénile

Nombre de places

Hospitalisation Complète

8

Petit Bois

Hôpital de jour - Parent/Bébé

8

Hôpital de jour

48

Les Lavandes 2

Psychiatrie générale	Nombre de places	
Hospitalisation complète	41	
Pôle de santé de Carpentras - CS 30269 32 rond-point de l'Amitié 84200 CARPENTRAS		
Hôpital de jour	8	04 90 03 89 00
86 avenue Philippe de Girard 84400 APT		
Hôpital de jour	15	04 90 03 89 12
Jean Baptiste Gastaldy 1 bis place Saint Joseph 84000 AVIGNON		
Hôpital de jour	14	04 90 03 89 20
49 boulevard J. Monod 84000 AVIGNON		
Hôpital de jour	10	04 90 03 89 35
1 boulevard Anatole France 84000 AVIGNON		
Hôpital de jour	8	04 90 03 89 70
l'Albizzia 68 avenue Saint Exupéry 84500 BOLLENE		
Hôpital de jour	10	04 90 03 89 62
l'Ere du Temps 232 avenue du Mont Ventoux 84200 CARPENTRAS		
Hôpital de jour	15	04 90 03 89 63
l'Auzon 171 avenue Marie Thérèse Chalon 84200 CARPENTRAS		
Hôpital de jour	4	
Le Toulourenc - Pôle de santé de Carpentras - CS 30269 32 rond-point de l'Amitié 84200 CARPENTRAS		
Hôpital de jour	12	04 90 03 89 02
Les Capucins 126 allée les Ormeaux 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE		

Hôpital de jour	10	04 90 03 89 73
Les Charmilles 162 avenue des Thermes 84100 ORANGE		
Hôpital de jour	12	04 90 03 89 75
Le Coudoulet 147 impasse des Bruyères 84100 ORANGE		
Hôpital de jour	12	
Via Domitia 2 ter avenue Pelissier 13210 SAINT REMY DE PROVENCE		
Hôpital de jour	10	04 90 03 12 10
Parc Gentilly 59 rue de la Coquille 84700 SORGUES		
Hôpital de jour	8	04 90 03 89 77
1 rue du Ventoux 84110 VAISON LA ROMAINE		
Hôpital de jour	10	06 90 03 88 78
Le Soustet 18 rue Ernest Renan 84110 VAISON LA ROMAINE		
Hôpital de jour	8	04 90 03 89 79
2 rue Saint Augustin 84600 VALREAS		
Centre d'accueil psychothérapeutique (ouvert 7jrs/7)		04 90 03 89 00
C.A.P.P.A. (8h/20h - 9h/19h le WE) 86 avenue Philippe de Girard 84400 APT		
CMP ouvert 5jrs ou plus/sem		04 90 03 89 00
86 avenue Philippe de Girard 84400 APT		
CMP ouvert 5jrs ou plus/sem		04 90 03 89 10
CMP Saint Lazare 14 avenue de la Synagogue 84000 AVIGNON		
CMP ouvert 7jrs/7 - 8h/20H (9h/18h le WE)		04 90 03 89 21
CASPER - Erasmus 2 rue Le Titien 84000 AVIGNON		

CMP ouvert 5jrs ou plus/sem l'Albizzia 68 avenue Saint Exupéry 84500 BOLLENE	04 90 03 89 70
CMP ouvert 5jrs ou plus/sem 232 avenue du Mont Ventoux 84200 CARPENTRAS	04 90 03 89 60
CMP ouvert 5jrs ou plus/sem 34 rue du 8 mai 1945 84300 CAVAILLON	04 90 03 89 06
Centre d'accueil psychothérapeutique (ouvert 7jrs/7) C.A.V.A.P. (8h/20h - 9h/19h le WE) 34 rue du 8 mai 1945 84300 CAVAILLON	04 90 03 89 06
CMP ouvert 5jrs ou plus/sem 35 avenue J. Trouillet 13160 CHATEAURENARD	04 90 03 89 30
Centre d'accueil psychothérapeutique (ouvert 7jrs/7) C.A.P.P.S.I. (8h/20h - 9h/19h le WE) - Les Capucins 79 allée des Ormaux 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE	04 90 03 89 03
CMP ouvert 5jrs ou plus/sem Les Capucins 79 allée des Ormaux 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE	04 90 03 88 28
CMP ouvert 5jrs ou plus/sem 164 boulevard de la Fraternité 84140 MONTFAVET	04 90 03 89 25
CMP ouvert 5jrs ou plus/sem Centre Hospitalier d'Orange 84100 ORANGE	04 90 03 89 72
CMP ouvert 5jrs ou plus/sem Lotissement Guiot 2 ter avenue Pelissier 13210 SAINT REMY DE PROVENCE	04 90 03 89 33
CMP ouvert 5jrs ou plus/sem CMP Sénas 19 avenue Gabriel Péri 13560 SENAS	04 90 03 92 91

CMP ouvert 5jrs ou plus/sem Parc Gentilly 59 rue de la Coquille 84700 SORGUES	04 32 40 39 30
CMP ouvert 5jrs ou plus/sem 1 rue du Ventoux 84110 VAISON LA ROMAINE	04 90 03 89 76
CMP ouvert 5jrs ou plus/sem 2 rue Saint Augustin 84600 VALREAS	04 90 03 89 78
CMP (ou Antenne) ouvert moins de 5jrs/sem 1 boulevard Anatole France 84000 AVIGNON	04 90 03 89 35
CMP (ou Antenne) ouvert moins de 5jrs/sem - Psy CMP Joseph Grasset 14 avenue de la Synagogue 84000 AVIGNON	
CMP (ou Antenne) ouvert moins de 5jrs/sem Espace Jeunes Boulevard Gustave Donnat 13560 SENAS	04 90 57 23 99
Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel 1 boulevard Anatole France 84000 AVIGNON	04 90 03 89 35
Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel 2 rue Le Titien 84000 AVIGNON	04 90 03 89 22
Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel 1 bis place Saint Joseph 84000 AVIGNON	04 90 03 89 13
Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel Au Fil de Soi 232 avenue du Mont Ventoux 84200 CARPENTRAS	04 90 03 89 61
Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel Le Toulourenc - Pôle de santé de Carpentras - CS 30269 32 rond-point de l'Amitié 84200 CARPENTRAS	
Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel 34 rue du 8 mai 1945 84300 CAVAILLON	04 90 03 88 04

Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel L'Escale 126 allée des Ormeaux 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE		04 90 03 89 04
Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel 164 boulevard de la Fraternité 84140 MONTFAVET		04 90 03 89 26
Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel 162 avenue des Thermes 84100 ORANGE		04 90 03 89 74
Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel 2 ter avenue Pelissier 13210 SAINT REMY DE PROVENCE		04 90 03 89 32
Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel Parc Gentilly 59 rue de la Coquille 84700 SORGUES		
Centre d'accueil permanent CAP 72 CH Avignon 84000 AVIGNON	10	04 32 75 34 34
Centre d'accueil permanent CAP 72 CH Orange 84100 ORANGE	5	
Centre de crise Centre Hospitalier d'Apt 84400 APT	4	04 90 03 10 23
Accueil des urgences CH Henri Duffaut 84000 AVIGNON		04 32 75 34 34
Accueil des urgences Centre Hospitalier 84200 CARPENTRAS		04 32 85 88 05
Accueil des urgences Centre Hospitalier d'Orange 84100 ORANGE		04 90 11 21 29
Psychiatrie de liaison Centre Hospitalier Valréas 84600 VALREAS		04 90 03 89 78

Soins de liaison 04 32 75 30 08
Centre Hospitalier d'Avignon
84000 AVIGNON

Accueil familial thérapeutique 16

Psychiatrie générale (Milieu pénitentiaire)

D.S.P. Consultations au sein de l'U.C.S.A.
Centre Pénitentiaire
13637 ARLES

D.S.P. Consultations au sein de l'U.C.S.A. 04 90 03 30 80
Centre Pénitentiaire
84130 LE PONTET

D.S.P. Consultations au sein de l'U.C.S.A. 04 90 99 10 56
Centre Pénitentiaire
13150 TARASCON

Psychiatrie infanto-juvénile

Nombre de places

Hospitalisation complète 6 04 90 03 89 90
Villa Le Gîte
1294 chemin des Taillades
84250 LE THOR

Hôpital de jour 6 04 90 03 89 82
Les Colibris
Ancienne école Jean Moulin
84400 APT

Hôpital de jour 5 04 90 03 89 58
Ferme Saint Gabriel
Chemin des Cris Verts
84000 AVIGNON

Hôpital de jour 6 04 90 03 89 41
Ferme Saint Gabriel
Chemin des Cris Verts
84000 AVIGNON

Hôpital de jour 12 04 90 03 89 84
La Clarée
15 avenue de la Croix Rouge
84000 AVIGNON

Hôpital de jour 6 04 90 03 89 18
12 ter rue Gabriel Péri
13160 CHATEAURENARD

Hôpital de jour	8	04 90 03 89 55
Château de Merignargues 84140 MONTFAVET		
Hôpital de jour	10	04 90 03 89 44
Garrigues Quartier les Garrigues 84210 PERNES LES FONTAINES		
Hôpital de jour	8	04 90 03 89 54
Lou Jasset Quartier de Rocalibert 84420 PIOLENC		
Hôpital de jour	2	04 90 03 89 45
Quartier sur Auze Allée du 26 août 1944 84110 VAISON LA ROMAINE		
Hôpital de jour	12	04 90 03 89 91
La Chaume Chemin Sylvestre 84740 VELLERON		
CMP ouvert 5jrs ou plus/sem		04 90 84 01 90
CAMPA Villa Toscane Avenue des Sources 84000 AVIGNON		
CMP ouvert 5jrs ou plus/sem		04 32 74 14 86
Rue Alexandre Blanc 84000 AVIGNON		
CMP ouvert 5jrs ou plus/sem		04 90 03 89 63
CMPI Avignon La Barbière 2 avenue Mazarin 84000 AVIGNON		
CMP ouvert 5jrs ou plus/sem		04 90 03 89 50
La Grange aux Fleurs 219 avenue Sadi Carnot 84500 BOLLENE		
CMP ouvert 5jrs ou plus/sem		04 90 03 89 42
287 avenue du Mont Ventoux 84200 CARPENTRAS		
CMP ouvert 5jrs ou plus/sem		04 90 03 89 52
Le Moulin de l'Araïs - porteB-appt 44 191 avenue du 18 juin 1940 84100 ORANGE		

CMP ouvert 5jrs ou plus/sem	04 90 03 89 48
Lotissement Morand	
Route d'Orange	
84600 VALREAS	
CMP (ou Antenne) ouvert moins de 5jrs/sem	04 90 03 89 80
10 place Saint Pierre	
84400 APT	
CMP (ou Antenne) ouvert moins de 5jrs/sem	04 90 03 89 07
12 impasse Laure de Nove	
84000 AVIGNON	
CMP (ou Antenne) ouvert moins de 5jrs/sem	04 90 03 89 85
CMP Les Grands Cyprès	
4 rue Jacques Stuart	
84000 AVIGNON	
Maison des Adolescents	
CMP Villa Toscane	
Avenue des Sources	
84000 AVIGNON	
CMP (ou Antenne) ouvert moins de 5jrs/sem	04 90 03 89 86
Résidence du Docteur Ayme - Bât C	
36 rue du Comtat	
84300 CAVAILLON	
CMP (ou Antenne) ouvert moins de 5jrs/sem	04 90 03 89 88
12 ter rue Gabriel Péri	
13160 CHATEAURENARD	
CMP (ou Antenne) ouvert moins de 5jrs/sem	04 90 03 89 92
11 avenue de la Libération	
84800 L'ISLE SUR LA SORGUE	
CMP (ou Antenne) ouvert moins de 5jrs/sem	04 90 03 89 57
35 rue de la Coquille	
84700 SORGUES	
CMP (ou Antenne) ouvert moins de 5jrs/sem	04 90 03 89 45
Quartier sur Auze	
Allée du 26 août 1944	
84110 VAISON LA ROMAINE	
Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel	
Ferme Saint Gabriel	
Chemin des Cris Verts	
84140 MONTFAVET	

Accueil familial thérapeutique

30

840006605 **C.A.M.S.P. du CH Henri Duffaut** **04 90 13 17 00**
305 rue Raoul Follereau
84902 **AVIGNON CEDEX 9**
contact-camp@ch-avignon.fr

Directeur : Dr Elisabeth ANDRE

840002380 **C.A.M.S.P. ARI** **04 90 34 39 39**
28 rue de Belgique - ZAC du Coudoulet
84100 **ORANGE**
camp-orange@ari.asso.fr

Directeur : Mme Dominique LEFEVRE

840004568 **C.A.M.S.P. de Pertuis** **04 90 79 26 97**
375 cours de la République
84120 **PERTUIS**
camp-pertuis@ari.asso.fr

Directeur : Mme Marjorie ROUGIER

84 **C.A.M.S.P. Sud Vaucluse**
Clos de l'Etang
84800 **L'ISLE SUR LA SORGUE**

840015648 **C.M.P.P. de Vaucluse ADEP (Antenne)** **04 90 87 35 41**
1 rue Mozart
84000 **AVIGNON**
cmpp.monclar@gmail.com

Directeur : M. Pascal DELICHERE

840015689 **C.M.P.P. de Vaucluse ADEP (Antenne)** **04 90 89 82 02**
5 rue Jean Jacques Bridaine - Site Rocade
84000 **AVIGNON**
secretariat.rocade@cmpp.fr

Directeur : M. Pascal DELICHERE

840002620 **C.M.P.P. de Vaucluse ADEP (Antenne)** **04 90 40 51 22**
202 avenue Maréchal Leclerc
84500 **BOLLENE**
bollene@cmpp.fr

Directeur : M. Pascal DELICHERE

840002638 **C.M.P.P. de Vaucluse ADEP (Antenne)** **04 90 63 34 01**
210 boulevard Alfred Naquet
84200 **CARPENTRAS**
secretariat.carpentras@cmpp.fr

Directeur : M. Pascal DELICHERE

840002646 **C.M.P.P. de Vaucluse ADEP (Antenne)** **04 90 78 00 16**
370 avenue George Clémenceau
84300 **CAVAILLON**
secretariat.cavaillon@cmpp.fr

Directeur : M. Pascal DELICHERE

840002653 **C.M.P.P. de Vaucluse ADEP (Antenne)** **04 90 51 67 59**
2 rue Antoine Artaud
84100 ORANGE
secretariat.orange@cmpp.fr

Directeur : M. Pascal DELICHERE

840005847 **C.M.P.P.** **04 90 79 30 69**
11 rue Kleber
84120 PERTUIS
cmpp-pertuis@ari.asso.fr

Directeur : Mme Marjorie ROUGIER

840002307 **C.M.P.P. de Vaucluse** **04 90 02 01 16**
ZAC de Sainte Anne Est - 178 avenue Lépine
84700 SORGUES
secretariat@ssefs-pep84.org

Directeur : M. Pascal DELICHERE

840002810 **C.M.P.P. de Vaucluse ADEP (Antenne)** **04 90 02 01 16**
352 rue des Chênes Verts
83700 SORGUES
accueil@cmpp.fr

Directeur : M. Pascal DELICHERE

840002679 **C.M.P.P. de Vaucluse ADEP (Antenne)** **04 90 36 31 55**
Avenue Gabriel Péri - 27 Lot Le Mistral
84110 VAISON LA ROMAINE
accueil@cmpp.fr

Directeur : M. Pascal DELICHERE

84 **G.E.M. Mine de Rien** **09 50 94 37 23**
41 route de Lyon
84000 AVIGNON
gem@casa-avignon.fr

Président : M. Pascal FAUVEL

84 **G.E.M. Grain de Café** **09 67 07 24 65**
Immeuble Hadrien - Rue Bernard Noël
84110 VAISON LA ROMAINE
gemvaison@gmail.com

Président : M. André-Salomon COHEN

84 **Maison des Adolescents de Vaucluse** **04 90 84 01 88**
48 avenue des Sources
84000 AVIGNON
mda84@orange.fr / <http://mda84.pagesperso-orange.fr/>

84 **CH Valréas (Annexe de la MDA)**
84600 VALREAS

84

**Cité Scolaire (Annexe de la MDA)
84110 VAISON LA ROMAINE**

84

**PEJP (Annexe de la MDA)
84800 L'ISLE SUR LA SORGUE**

www.ars.paca.sante.fr

Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur
132, boulevard de Paris - 13003 Marseille
Adresse postale : CS 50039 - 13331 Marseille cedex 03

